



## Defaut d'un sous traitant

Par **Marc a toulon**, le **13/09/2010** à **22:29**

Bonsoir,

voila une experience de la vie ordinaire d'un maitre d'ouvrage que je suis devenu.... Mon chantier tire a sa fin . un sous traitant de l'entreprise de gros oeuvre ne peut ou veut realiser une prestation , en l'occurance la pose d'enduit .

Le montant a ete évalué a 15€ du M<sup>2</sup> la ou le prix mediant est a priori apres recherche de l'ordre de 25€ ... donc une facture qui fait un bon en avant .

Le devis de l'entreprise de gros oeuvre m'a ete approtée par les architecte, le devis sur lequel nous avons contracté m'a permis in finé de faire ces calcul et donc quelque pas aurait du me prevenir .

Ma question est : qui doit payer la difference ? Moi, l'entreprise de gros oeuvre qui est en defaut , ou les architectes qui auraient du m'"informer de ces prix hors normes ?

je vous remercie pour vos conseils .

Marc